



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4498
10 septembre 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMUNICATION EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 1960 DU PREMIER MINISTRE
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO, TRANSMISE AU SECRETAIRE GENERAL DES
NATIONS UNIES

"Un appel solennel adressé par le Gouvernement de la République du Congo au Président et aux membres du Conseil de sécurité et à tous les pays membres des Nations Unies.

Par memorandum adressé le 8 septembre 1960 au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité, le Gouvernement de la République du Congo a souligné l'ingérence flagrante des Nations Unies dans les affaires intérieures du Congo. Les preuves de cette ingérence furent amplement fournies. La déclaration que vient de faire le Secrétaire général des Nations Unies au Conseil de sécurité et selon laquelle Monsieur Kasavubu avait le droit de révoquer le Gouvernement, ne fait que confirmer cette ingérence. Cette position du Secrétaire général va d'ailleurs à l'encontre des décisions souveraines prises par le Parlement congolais, lequel a annulé, par deux votes séparés et pris à une forte majorité, l'ordonnance illégale de Monsieur Kasavubu. Ce n'est pas au Secrétaire général des Nations Unies qu'il appartient d'interpréter la Loi fondamentale, mais bien au Parlement congolais. En effet, l'Article 51 dispose que "l'interprétation des lois par voie d'autorité n'appartient qu'aux Chambres". Interprétant notamment l'Article 22 selon lequel "le Chef de l'Etat nomme et révoque le Premier Ministre et les Ministres, les deux Chambres congolaises, tout en annulant l'ordonnance du Chef de l'Etat, ont conclu que la nomination et la révocation de tout gouvernement ne peut intervenir qu'après le vote de confiance ou de méfiance du Parlement. Le Chef de l'Etat ne peut nommer un gouvernement en dehors du Parlement, il en est de même pour la révocation qui doit suivre la même procédure. Dans leur interprétation, les Chambres législatives congolaises ajoutent ceci : le Gouvernement présidé par le Premier Ministre Patrice Lumumba et le Chef de l'Etat Monsieur Kasavubu ayant séparément obtenu l'investiture du Parlement,

c'est ce dernier seul qui a le pouvoir de révoquer l'un ou l'autre. S'appuyant sur la confiance unanime, à lui témoignée par le Parlement, seul organe souverain de la nation, le Gouvernement de la République proteste de nouveau contre l'ingérence manifestée du Secrétaire général Hammarskjöld dans les affaires intérieures de la nation congolaise, ingérence qui compromet dangereusement la confiance et le prestige des Nations Unies non seulement au Congo mais dans toute l'Afrique voire même dans le monde entier. Le Gouvernement de la République proteste également contre le refus répété des autorités des Nations Unies au Congo de coopérer avec le gouvernement dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité. Dans l'intérêt de la paix internationale, le Gouvernement prie instamment les Nations Unies :

1. De recommander fermement au Secrétaire général et à ses collaborateurs au Congo de cesser de s'immiscer, soit directement, soit indirectement, dans les affaires intérieures de notre République.

2. De n'adopter aucune autre résolution sur le Congo car les résolutions adoptées antérieurement sont nettement claires et précises, mais, par la mauvaise volonté du Gouvernement belge et de ses alliés qui continuent à fournir une aide directe (avions, armes, munitions, officiers de liaison et de combat ...) au gouvernement rebelle et hors la loi du Katanga, ces résolutions ne sont pas encore intégralement appliquées.

A cela s'ajoute la lenteur intentionnelle des Autorités des Nations Unies quant à l'application des décisions fermes et sans équivoques du Conseil de sécurité. Le Gouvernement congolais n'est pas dupe de toutes ces manoeuvres, celles-ci consistent à transposer le conflit opposant le Congo à la Belgique en un conflit mettant aux prises le Gouvernement de la République et les Nations Unies, et ce à dix jours de l'admission officielle de notre République au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement proteste de la manière la plus énergique contre la prétention du Secrétaire général des Nations Unies de vouloir désarmer les troupes de l'Armée nationale. Sachant pertinemment bien que les troupes de l'Armée nationale ont désobéi à la même demande formulée par Monsieur Kasavubu, selon laquelle les militaires congolais devaient déposer les armes, le Secrétaire général voudrait procéder à une épreuve de force dans le seul but de provoquer l'éclatement d'une guerre au Congo qui opposerait la

population congolaise aux forces des Nations Unies. Tout ceci dans le seul but de placer le Congo sous la tutelle internationale. D'autre part, en accaparant arbitrairement notre radio nationale et tous les aérodromes de la République, le Secrétaire général veut, par cet acte, priver le gouvernement des moyens de diffusion et d'information et permettre à Tshombé et à des postes émetteurs clandestins installés récemment aux environs de Léopoldville par des hors-la-loi de réussir dans leur tentative de coup d'Etat. Chaque jour ces postes mènent une campagne active de propagande antigouvernementale, en diffusant des mensonges, des calomnies, des insultes destinés à dénigrer le gouvernement légalement établi et massivement soutenu par le peuple. Le Gouvernement a prévenu ce matin pour la cinquième fois le quartier général des Nations Unies de ce qu'il doit prendre aujourd'hui possession de sa radio nationale. Désireux de faire régner l'ordre et la tranquillité au Congo, devant maintenir les relations de bonne entente avec les Nations Unies, le Gouvernement de la République du Congo adresse un appel solennel et pathétique à toutes les nations du monde d'intervenir pour éviter que le Congo ne devienne le champ de bataille d'une troisième guerre mondiale."
